



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Soudan du Sud

Question écrite n° 121151

Texte de la question

Mme Monique Boulestin attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la présence diplomatique française au Sud-Soudan. Depuis le 9 juillet 2011, le Sud-Soudan est devenu le 193^e État du monde. L'indépendance du Sud-Soudan se conjugue avec de nombreuses difficultés et des enjeux cruciaux pour un pays qui est l'un des plus pauvres du monde. Éducation, accès aux ressources énergétiques, construction politique, normalisation des institutions, établissement des relations diplomatiques, existence sur la scène internationale comptent parmi les plus lourds défis à relever pour ce nouveau pays. La présence française est régulièrement sollicitée, notamment sur le plan humanitaire, et en tout état de cause fortement attendue par la population sud-soudanaise et ses représentants. Ainsi, elle lui demande de lui préciser si la France envisage de construire un réseau diplomatique dans ce nouvel État.

Texte de la réponse

Dès 2006, la France a ouvert un bureau d'ambassade à Djouba afin de renforcer ses relations avec les autorités du gouvernement autonome du Soudan du Sud et d'oeuvrer à la reconstruction de cette région dévastée par ces années de guerre. Ce bureau d'ambassade a été transformé en consulat général en juillet 2010 afin de tenir compte de l'approfondissement de nos relations avec le gouvernement du Soudan du sud et de l'intensification de notre coopération. Le 9 juillet 2011, jour de l'indépendance du Soudan du Sud, le ministre des affaires étrangères et européennes s'est rendu lui-même à Djouba pour représenter la France aux cérémonies d'indépendance du nouvel État. À cette occasion, il a procédé à un échange de lettres avec le président Salva Kiir marquant la reconnaissance par la France du nouvel État et établissant des relations diplomatiques entre la France et le Soudan du Sud. La France dispose désormais d'une ambassade de plein exercice au Soudan du Sud. M. Christian Bader a été nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès de la République du Soudan du Sud par le décret du 11 octobre 2011. La France souhaite établir un dialogue politique régulier et confiant avec les autorités sud-soudanaises et participera, aux côtés de ses partenaires, à la construction du nouvel État.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Boulestin](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121151

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11445

Réponse publiée le : 13 décembre 2011, page 13036